

AAP Projets d'aménagement urbains

Dossier de rédaction de H2o
March 2026

Deux appels concomitants : l'un réservé aux bailleurs sociaux, le second aux associations et aménageurs privés ou publics.

S'agissant des bailleurs sociaux, les projets éligibles sont : des études (missions d'appui technique, missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage...) ; des travaux (opérations de désimperméabilisation, de gestion intégrée des eaux pluviales, de récupération en eau, de sobriété...) ; des actions de sensibilisation et de communication.

S'agissant des autres acteurs de l'aménagement urbain, parties prenantes, sont éligibles les études et les travaux qui visent des opérations : de désimperméabilisation, de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) et de la végétalisation associée ; d'économies d'eau (cuves de récupération d'eau de pluie, réutilisation...) ; de gestion écologique des espaces ; ces opérations pour la reconquête de la biodiversité, de renaturation et récréation des milieux naturels fonctionnels.

Départ des dossiers - 31 octobre 2026